

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la deuxième séance du Comité II

5 mars 2013: 11h10 – 12h20

Président: R. Gabel (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat: J. Scanlon
J. Barzdo
Rapporteurs: P. Cremona
A. Mathur

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions

25. Propositions du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document CoP16 Doc. 25 et ses annexes; il indique que le but principal est d'amender le libellé de certaines résolutions afin d'en préciser l'interprétation. Il retire la proposition figurant à l'annexe 6 sur les Rapports nationaux car ce thème sera traité sous le point 30 de l'ordre du jour.

Le Secrétariat présente les annexes 1.1 et 1.2 relatives aux propositions d'amendements à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP15) sur la Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties. Les Parties ayant refusé, à la présente session, d'amender le Règlement intérieur pour réduire le délai prévu pour la soumission des documents de travail, il retire sa proposition d'amendement de cet élément de la résolution.

Le Japon ayant exprimé son inquiétude à l'idée que l'adoption d'un texte officiel de la Convention en langue arabe ait des incidences financières non prises en compte dans la proposition de budget actuelle, le Secrétariat précise que cette proposition visait uniquement à ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire de la Conférence des Parties et n'avait donc, pour l'heure, aucune incidence sur le plan financier. Cette explication donnée, le Japon appuie les propositions d'amendements.

Le Mexique et les Etats-Unis se disent également favorables aux propositions d'amendements. Les Etats-Unis proposent d'insérer le texte et des projets de décisions dans le titre de la résolution, juste après "projets de résolutions". Assortis de cet ajout, les amendements à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP15) figurant à l'annexe 1.2 au document CoP16 Doc. 25, hormis la proposition visant à modifier le chiffre "150" pour le remplacer par "120" sous les paragraphes a) et b) figurant sous "RECOMMANDE", sont acceptés.

Les propositions d'amendements à la résolution Conf. 9.5 (Rev. CoP15) figurant à l'annexe 2 au document CoP16 Doc. 25 sont acceptées.

Le Secrétariat présente les annexes 3.1 et 3.2 au document CoP16 Doc. 25 relatives aux propositions d'amendements à la résolution Conf. 9.6 (Rev.), *Commerce des parties et produits facilement identifiables*.

La Suisse appuie les propositions d'amendements, contrairement au Botswana et à l'Indonésie, cette dernière pensant que l'urine et les fèces peuvent contenir un ADN précieux.

Les Etats-Unis soutiennent les éléments de la proposition concernant l'urine et les fèces mais pas les aspects relatifs à l'ambre gris blanc qui, selon eux, a une grande valeur commerciale et peut difficilement être distingué de l'ambre gris noir. La Chine partage le point de vue des Etats-Unis sur l'ambre gris et manifeste en outre son opposition au fait de ne pas soumettre l'urine et les fèces aux dispositions de la Convention.

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, propose l'amendement suivant au projet de texte:

l'urine, les fèces et l'ambre gris blanc (excrété de manière naturelle par un cachalot) ne sont des déchets pas considérés comme des parties ou produits d'une espèce CITES et, en conséquence, ne sont pas couverts par les dispositions de la Convention;

Le Président note que les propositions d'amendements à la résolution Conf. 9.6 (Rev) reçoivent un large soutien, le Botswana et l'Indonésie conviennent de ne pas faire obstacle au consensus.

Les propositions d'amendements sont acceptées, assorties de l'amendement proposé par l'Irlande.

Les propositions d'amendements à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) figurant à l'annexe 4 au document CoP16 Doc. 25 sont acceptées.

Le Secrétariat présente les annexes 5.1 et 5.2 au document CoP16 Doc. 25 sur les propositions d'amendements à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15), *Constitution des Comités*.

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, appuie toutes les propositions d'amendements à la résolution à l'exception de la suppression du paragraphe h), et propose la révision suivante du texte de ce paragraphe:

que, dans la mesure du possible, le Secrétariat prévoit le paiement, sur requête, des frais de voyage raisonnables et justifiables de membres, y compris pour la participation aux sessions du comité pertinent, et les autres frais des présidents du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, s'il s'agit de représentants de pays en développement ou à économie en transition et de petits Etats insulaires en développement autres que les représentants des pays développés.

Le Comité accepte ce texte révisé et les propositions d'amendements à d'autres sections de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) énoncées à l'annexe 5.2 au document CoP16 Doc. 25.

Le Secrétariat présente l'annexe 7 au document CoP16 Doc. 25 sur les propositions d'amendements à la résolution Conf. 11.18, *Commerce des espèces* des Annexes II et III.

Les Etats-Unis et l'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, proposent plusieurs amendements au texte. Le Canada, avec le soutien de l'Indonésie, demande que ces interventions soient consignées par écrit avant de poursuivre les discussions. Le Président reporte la suite des discussions au lendemain après-midi, dans l'attente de la soumission des propositions d'amendements par les Etats-Unis et l'Irlande.

Le Président lève la séance à 12h20.